

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 8 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/09/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/09/2023.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme MOREAU Evelyne, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GODREAU Bruno à M. CHARDRON Yann, M. GENDRON Bernard à Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond à M. RICHARD Jean-Yves, Mme GOURIOU Véronique à Mme HERMENAULT Aurélie, M. DAUDIN Francis à Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

### 2023/060 – Personnel communal : suppression poste d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe

Vu la délibération n° 2022/073 en date du 9 septembre 2022 décidant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu le départ à la retraite de l'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe, remplacé par l'agent recruté sur le poste d'adjoint administratif créé par délibération visée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe à compter du 15 septembre 2023.

Le tableau de l'état du personnel est ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/09/2023  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia